



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 novembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 5.4), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 5.4), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 4.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 4.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN **Beure :** M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 4.2) **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 4.2) **Champagny :** M. Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON (à partir du rapport 1.1.2) **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 4.1) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 5.4) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 4.1) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE (à partir du rapport 4.2) **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.2) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Saône :** M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE

Étaient absents : **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCÉLIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Monique ROPERS, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Robert POURCELOT **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Montferrand-le-Château :** Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, E. ALAUZET (à partir du rapport 4.2), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, E. DUMONT (à partir du rapport 6.1), B. FALCINELLA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GONON, J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCÉLIN, J.S. LEUBA, J. PANIER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, C. PREIONI, B. VIONNET, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 7.3), C. OYTANA, J.M. BOUSSET, C. BOILLEY, P. RACINE.

Mandataires : F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 4.2), P. BONTEMPS, F. GERDIL-DJAOUAT, J.M. CAYUELA, B. RONZI (à partir du rapport 6.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, J. SCHIRRER, O. FAIVRE PETIT-JEAN, J.F. GIRARD, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, F. ALLEMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, J.Y. PRALON, B. BECOULET, M. COTTINY, D. BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3), C. BARTHELET, J.M. FAIVRE, G. BAULIEU, J.P. TAILLARD.

Délibération n°2012/001906

Rapport n°3.3 - Ré-Industrialisation horlogère - Soutien financier apporté à la Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques pour son étude stratégique préalable à la mise en place d'un plan de soutien aux entreprises franc-comtoises

**Ré-Industrialisation horlogère - Soutien financier apporté à la
Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques
pour son étude stratégique préalable
à la mise en place d'un plan de soutien aux entreprises franc-comtoises**

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Stratégie Economique »	Montant prévu au BP 2012 : 190 000 € Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique « Grand Besançon CAP 2015, entrepreneurial, technologique et tertiaire », la CAGB a fait du repositionnement des entreprises locales sur des marchés en renouveau et en développement une priorité (priorité n°1). Le secteur horloger en fait partie. Le présent rapport porte sur le soutien apporté par le Grand Besançon à la Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques (CFHM) pour l'étude d'orientation et de ciblage qui sera élaborée en vue de définir des actions prioritaires de dynamisation et de ré-industrialisation de l'horlogerie dont le financement sera pris en charge par un programme spécifique porté par OSEO.

I. Contexte

La Franche-Comté est un territoire d'excellence pour l'industrie des microtechniques, en particulier pour l'horlogerie.

Le savoir-faire historique est encore intact ; des avancées dans le domaine de la recherche ainsi que des approches pertinentes de la formation viennent compléter la force de réponse de la région, même si elles restent à renforcer.

L'ensemble des indicateurs économique-industriels des secteurs horloger et luxe, renforcé par les facteurs conjoncturels ci-dessous, démontre la présence d'importantes opportunités assez larges et pertinentes :

- l'engouement des clients pour les montres mécaniques, en particulier des segments luxe et haut de gamme,
- le manque actuel de capacité de l'industrie horlogère pour suivre la croissance,
- la qualité de la formation française reconnue par tous les professionnels,
- la qualité du portefeuille de projets de recherche,
- un tissu industriel en capacité de réponse,
- une dynamique de soutien des institutionnels régionaux, français et européens,
- une attraction pertinente pour la mobilisation des investisseurs.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, en partenariat avec la Chambre de Commerce du Doubs et l'Agence Régionale de Développement, a pris à bras le corps ce problème et a, depuis ces derniers mois, œuvré pour une renaissance de l'Horlogerie en Franche-Comté avec un ancrage de marque à Besançon.

Une nouvelle étape doit maintenant être franchie, permettant de soutenir cette filière industrielle en France afin qu'elle soit à même d'anticiper, de mieux se fédérer ou de se regrouper pour innover, de proposer de nouveaux produits, mais aussi de nouveaux services, d'obtenir des soutiens pour financer les investissements nécessaires ou les améliorations qui feront gagner des points de compétitivité et de rentabilité.

Pour cela, il s'agit d'orienter vers notre territoire des financements lourds issus de plans nationaux (PSPC) portés par OSEO.

L'objet de travail que souhaite mener la CFHM avec ses partenaires locaux, en particulier le Pôle des Microtechniques, est de faire un état des lieux de tous les travaux qui ont été menés par tous les acteurs, complété d'une analyse stratégique prospective et de proposer une synergie commune qui sera le socle du projet présenté aux financeurs nationaux et locaux.

II. Périmètre de l'étude

L'étude se définit par rapport aux différents acteurs du secteur horloger, l'expérience montrant que par cette approche la crédibilité des projets et les chances de succès sont largement renforcées. En effet, seule l'adhésion préalable des acteurs intervenant directement ou indirectement garantit le succès du futur plan d'actions.

A/ Les acteurs en Franche-Comté

Les collectivités territoriales :

- la Région, en particulier les aspects de politique économique et les actions en cours,
- le Grand Besançon, les actions en cours, en particulier les instruments pour attirer les marques vers les plateformes de SAV,
- les autres organisations territoriales du Doubs pour la vision des éléments macroéconomiques.

Les organismes consulaires et les agences de développement :

- le dispositif consulaire actuel et futur,
- l'ARD,
- les agences territoriales,
- les politiques poursuivies et les objectifs envisageables.

Les entreprises du secteur horloger :

- des sociétés de production de « matières premières » horlogères (usinage, transformation matières...),
- des entreprises fabriquant des composants de mouvements (échappement, décor...),
- des entreprises du monde de l'habillage des montres (boîtes, aiguilles, bracelets...),
- des entreprises d'assemblage (T0 pré-montage mouvement, T1 assemblage mouvement, T2 assemblage tête de montre),
- les manufactures horlogères.

Les petites structures :

- les maîtres horlogers,
- les porteurs de marque,
- les designers,
- les indépendants et les experts ou encore les personnes pouvant potentiellement le devenir (personnes en retraite, auto-entrepreneurs, etc.).

Les entreprises connexes au secteur :

- des sociétés potentiellement productrices d'ébauches,
- des entreprises positionnées dans le luxe.

Les entreprises de maintenance et SAV de haute horlogerie

Des sociétés de service jouant un rôle particulier dans le support des sociétés du monde horloger : informatique, design, ingénierie, logistique, musée...

Les organismes de recherche, centres techniques et de formation

- les laboratoires FEMTO, LERMPS, UTINAM...., dans lesquels les projets de recherche appliqués et/ou en attente d'un déploiement industriel sont en cours de maturation,
- le CETEHOR, Centre TEchnique de l'HORlogerie et de la bijouterie de Besançon,
- l'Observatoire de Besançon,
- le Lycée Edgard Faure de Morteau,
- le Lycée Jules Haag de Besançon,
- le lycée Victor Bérard de Morez,
- le CFAI et l'ENSMM,
- les formations universitaires : UFC, UTBM, ISIFC...

B/ Les autres acteurs français et européens

La Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques et la Fédération Horlogère Européenne :

- le président de la Chambre syndicale,
- le délégué général,
- le vice-président de la branche « industrie ».

Les entreprises complémentaires sur le territoire français (Savoie, Ile de France, etc.) :

- les entreprises ayant un rôle important dans la production de composants,
- les sociétés d'assemblage de composants,
- les entrepreneurs pouvant jouer un rôle particulier dans le futur (le cas échéant).

Certains prescripteurs et/ou grands donneurs d'ordre : la liste sera proposée en cours d'étude.

Des investisseurs privés potentiels

OSEO :

- les responsables régionaux,
- le responsable des programmes nationaux ISI et PSPC.

Les ministères de tutelle (la DGCIS notamment).

C/ La démarche vis-à-vis des acteurs

Approche en 2 étapes :

- étape 1 = Recueil des visions des acteurs et/ou de leur potentiel d'apport :
 - position,
 - marché potentiel,
 - valeur d'apport,
 - capacité de production et montée en puissance,
 - efforts à consentir,
 - vision globale sur les opérations à mener,
- étape 2 = Approfondissement et discussion autour de scénarios :
 - mise en perspective versus lignes directrices,
 - évaluation des conditions d'adhésion,
 - exploration rapide de la mise en œuvre.

Ciblage des acteurs :

- le choix des acteurs et tout particulièrement des entreprises qui seront approchées, se fera à la fois sur les aspects techniques, stratégiques et politiques,
- suivant le déroulement de l'étude, les acteurs seront abordés dans l'étape 1, l'étape 2 ou les deux,
- les entretiens sont avant tout qualitatifs et il n'est pas prévu de questionnaire.

III. Résultats attendus

A/ Résultats Bruts

Classification des détections d'opportunités (innovation, marché, améliorations...) :

- produit (ex. : boîtes, poussoirs, spiraux...),
- process (ex. : travail des matériaux, injection bi-métaux...),
- qualité (ex. : test d'étanchéité par gaz, normalisation...),
- support collectif (ex. : formation, veille marché...),
- appui collaboratif (ex. : mutualisation des systèmes PLM/CAO, gestion brevets, logistiques...),
- service (ex. : suivi réparation, kit petit horloger, contrefaçon...).

Typologie des points d'innovation ou des valeurs d'apport

- analytique (ex : un maillon de la chaîne de production/assemblage),
- systémique (ex : global sur un métier ou un produit),
- fonctionnelle (ex. : nouvelle fonction horlogère ou nouveau service porté par la montre).

Répartition de l'apport versus type de marché

- B to B classique (ex. : sous-traitance à valeur ajoutée suivant cahier des charges d'un donneur d'ordre),
- B to B indirect (sans donneur d'ordre, ex. : appui à la sous-traitance ou innovation vendue aux donneurs d'ordre),
- B to C indirect (ex : sous-traitance invisible par délégation de marque),
- B to C direct (ex : nouvelle montre, nouvelle marque, nouveau service).

B/ Résultats sous forme de scénarii

Classique : forces, faiblesses opportunités... :

- par scénario, auquel nous ajouterons les éléments ci-après :
 - potentiel d'apport d'innovation,
 - adhésion des acteurs,
 - investissements et coûts,
 - marché et opportunités qualitatives,
 - contributeurs et mobilisation des aides,
 - dispositif de pilotage.
- comparaison des scénarios,
- nouvelles ouvertures et opportunités concrètes pour la région et les entreprises concernées.

Mise en évidence de la position des acteurs pour chaque scénario :

- cartographie du point de vue des acteurs-entreprises, des acteurs recherche / formation / innovation ainsi que des acteurs publics et institutionnels,
- éclairage sur les zones de convergence et les points potentiellement antagonistes,
- synthèse des axes à privilégier et des pistes à écarter.

Recommandation du scénario à privilégier :

- intérêts du scénario versus les autres scénarios,
- contour des plans d'actions envisageables (sur le scénario),
- calibrage périmètre et dimension des aspects financiers,
- vision des systèmes de gouvernance possibles et des besoins d'assistance.

Dimensionnement du programme de travail envisagé :

- contour des « routes » du portfolio du programme, regroupement par projets avec mise en évidence des effets de leviers,
- évaluation des efforts à mettre en œuvre à court et moyen termes :
 - aspects financiers,
 - aspects humains,
 - aspects organisationnels,
 - aspects pilotage.

Délais et livrables

Les délais objectifs de l'étude stratégique ont été évalués à 4 mois. Les livrables seront rendus en 3 étapes.

Les livrables seront en conformité avec le paragraphe des résultats visés. Les résultats bruts après les 2 premiers mois seront livrés sous forme de présentation intermédiaire synthétique, permettant de cibler les orientations de la deuxième étape ou d'éventuelles levées d'options le cas échéant. Les conclusions seront également présentées sous forme de présentation synthétique finale avec discussions et recommandations. Enfin un rapport final concis contenant une vision globale avec focus sur des points particuliers sera rendu dans une 3^{ème} et dernière étape.

IV. Soutien du Grand Besançon

L'étude représente un budget global de 60 000 € TTC.

Il est proposé de soutenir cette étude à hauteur de 15 000 €, la Région intervenant au même niveau et la CFHM à hauteur de 30 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **attribue une subvention de 15 000 € à la Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques, pour son étude stratégique préalable à la mise en place d'un plan de soutien aux entreprises franc-comtoises,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 27 NOV. 2012



**Convention relative au soutien financier apporté à la
Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques pour son étude stratégique**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 15 novembre 2012, ci-après dénommée « la collectivité » ou la « CAGB », d'une part,

Et :

La Chambre Française d'Horlogerie et des Microtechniques (CFHM), représentée par son Délégué Général, Patrice BESNARD, dûment habilité, d'autre part.

Préambule :

La Franche-Comté est un territoire d'excellence pour l'industrie des microtechniques, en particulier pour l'horlogerie.

Le savoir-faire historique est encore intact ; des avancées dans le domaine de la recherche ainsi que des approches pertinentes de la formation viennent compléter la force de réponse de la région.

Certains industriels ont cherché à réutiliser ces compétences sur d'autres secteurs d'activités, typiquement le médical, mais aussi l'aéronautique ou encore sur des niches telles que celles, de l'optique ou celle, des capteurs sans fils.

Beaucoup d'efforts des collectivités locales et des industriels ont été faits ces dernières années afin de diversifier l'horlogerie en crise lors des années 70-80, à tel point que parfois, les microtechniques sont considérées comme une dérivation de l'horlogerie et que les industriels horlogers ne se reconnaissent plus dans cette grande famille. De fait, ils ne sont plus très bien intégrés dans les démarches de soutien à la croissance et les outils mis à la disposition des industriels pour accompagner leur stratégie de développement.

Il faut noter toutefois que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en partenariat avec la Chambre de Commerce du Doubs ainsi que l'Agence Régionale de Développement ont pris à bras le corps ce problème et ont depuis ces derniers mois œuvré pour une renaissance de l'Horlogerie en Franche-Comté avec un ancrage de marque à Besançon.

Ainsi, c'est toute une filière qui souffre en France et tout particulièrement en Franche-Comté, là où 80 % de l'activité industrielle horlogère actuelle est concentrée. Cette filière constate et subit les cycles de dynamisme et de crise des partenaires suisses, bien souvent leurs clients, qui bénéficient de conditions plus avantageuses notamment en matière fiscal.

Il est urgent de soutenir cette filière industrielle en France afin qu'elle soit à même d'anticiper, de mieux se fédérer ou de se regrouper pour innover, de proposer de nouveaux produits, mais aussi de nouveaux services, d'obtenir des soutiens pour financer les investissements nécessaires ou les améliorations qui feront gagner des points de compétitivité et de rentabilité.

Bien évidemment des actions communes et des regroupements entre industriels existent déjà et l'un des principaux acteurs en est la Chambre Française de l'Horlogerie et des Microtechniques.

On pressent intuitivement que c'est un moment charnière dans le secteur et qu'il existe une « fenêtre de tir » pour la France et donc la Franche-Comté pour refaire fleurir ces racines d'activités industrielles en regroupant les forces existantes, industries, formation recherche et institutionnelles. C'est le moment, et ce de façon urgente, de faire un état des lieux de tous les travaux qui ont été menés par tous les acteurs, complété d'une analyse stratégique prospective et de proposer une synergie commune pour se retrouver derrière la même bannière et ainsi pouvoir monter en puissance.

En plus de ces potentiels très importants, un environnement favorable existe à travers différents marchés à forte croissance.

Parmi les facteurs conjoncturels favorables, voire très favorables, citons notamment :

- l'engouement des clients pour les montres mécaniques, en particulier des segments luxe et haut de gamme,
- le manque actuel de capacité de l'industrie horlogère pour suivre la croissance,
- la qualité de la formation française reconnue par tous les professionnels,
- la qualité du portefeuille de projets de recherche,
- un tissu industriel en capacité de réponse,
- une dynamique de soutien des institutionnels régionaux, français et européens,
- une attraction pertinente pour la mobilisation des investisseurs.

L'ensemble des indicateurs économique-industriels des secteurs horloger et luxe, renforcé par les facteurs conjoncturels ci-dessus, démontre la présence d'importantes opportunités assez larges et pertinentes.

Dans le cadre d'une action ciblée de développement macroéconomique et microéconomique se pose préalablement et en vue d'une prise de décision la question essentielle de la concrétisation des potentiels, sachant que cette concrétisation peut prendre différentes formes, à savoir un développement industriel des opportunités commerciales, un déploiement des appuis et soutiens pour renforcer la compétitivité des entreprises, une consolidation du tissu de formation/recherche. Même si la Franche-Comté est au cœur du dispositif il est également important d'élargir la vision à d'autres régions françaises (ex. : Ile de France, Savoie, etc.) et, de s'inscrire dans une approche européenne.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'attribution d'une subvention à la CFHM pour l'élaboration d'une étude d'orientation et de ciblage permettant d'éclairer les décisions en vue de mieux cibler les actions de dynamisation de la ré-industrialisation dans l'horlogerie.

Article 2 - Durée de la convention

La convention prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et expire au versement du solde de la participation de la CAGB qui sera versé au rendu-compte de l'étude.

Article 3 - Dispositions financières

Le coût de l'étude s'élèvera à 60 000 € (HT).

La part prise en charge par le Grand Besançon s'élève à 15 000 €.

Article 4 - Modalités de règlement

Le paiement sera effectué de la manière suivante :

- 50 % à l'entrée en vigueur de la présente convention, soit 7 500 €.
- le solde sur demande écrite et présentation :
 - d'un bilan financier comportant un état récapitulatif des dépenses,
 - d'un rendu-compte de l'étude.

Article 5 - Engagements

La Chambre Française d'Horlogerie et des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1er de la présente convention.

Article 6 - Litiges

Les litiges qui pourraient survenir entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seraient soumis au tribunal administratif de Besançon.

Au préalable, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable permettant de préserver les objectifs énumérés dans l'exposé de la présente convention.

Fait à Besançon, en 3 exemplaires originaux, le

Pour la Chambre Française
de l'Horlogerie et des Microtechniques,
Le Délégué Général,

Patrice BESNARD,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET,